Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20241216-DELIB_2024_J_32-DE

Marmande
TERRE DE GARONNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2024 J 32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 16 décembre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 28

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 10 décembre 2024 s'est réuni le Lundi 16 décembre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CILLIERES Charles, FIGUES Fatima, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude.

J.32
Partenariat avec l'association artistique monflanquinoise Pollen autour du projet de résidence et d'exposition de l'artiste Maurine LARCHER

Dans le cadre de sa programmation 2024/2025, le Musée Marzelles a mis en place un partenariat avec l'association artistique Pollen située à Monflanquin en vue de la résidence et de l'exposition des œuvres de Madame Maurine LARCHER, artiste domiciliée à Bruxelles, prévue du 30 mai au 27 septembre 2025 au musée,

Dans le cadre de cette résidence, l'artiste s'engage à développer un travail artistique portant sur les typologies d'habitués des lieux culturels marmandais (Théâtre, Conservatoire, Archives, Médiathèque Albert Camus, associations culturelles, librairies, cinéma Le Plaza...).

Cette démarche aboutira à un ensemble d'œuvres qui seront présentées lors d'une exposition qui aura lieu au musée aux dates évoquées précédemment.

A l'issue de cette présentation au musée, l'exposition circulera sur le territoire du Lot-et-Garonne au fil d'une itinérance pilotée par Pollen et une édition des productions de Maurine LARCHER réalisées lors de cette résidence devrait voir le jour.

Lors de cette résidence l'artiste s'engage également à participer aux opérations de médiation auxquelles elle pourrait être associée, dans les limites et conditions fixées par la convention.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20241216-DELIB_2024_J_32-DE

Considérant que la commune de Marmande s'engage à verser à POLLEN la somme globale et forfaitaire de 4000 € TTC (quatre mille euros) au titre d'une participation au présent programme et en soutien à la résidence de l'artiste et ses productions,

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :

Décide d'approuver la signature de la convention qui définit le cadre de résidence entre la commune de Marmande, l'association Pollen et l'artiste Maurine LARCHER.

Précise que les crédits sont prévus sur les enveloppes correspondantes au budget.

Précise que le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette convention et à solliciter auprès des différents partenaires institutionnels, les subventions attribuables à la réalisation de ce projet.

Autorise Monsieur le MAIRE ou son représentant à signer la convention pour le programme de résidence avec Maurine LARCHER et à verser les montants précisés ci-dessus.

Votants : 28 - *Abstention* : 00 - *Exprimés* : 28
Contre : 00 *Pour* : 28 - *Dossier adopté à l'unanimité*

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 16 décembre 2024

La secrétaire de séance
Françoise VERDIER

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 19/12/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 19/12/2024.

La Secrétaire de séance
Françoise VERDIER

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET